

Conseillers en exercice :	75	L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à dix-neuf
Présents :	72	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	0	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	3	Saint-Flour, après convocation légale en date du 17 avril
Votants :	75	2026, sous la Présidence de Monsieur Daniel Miral, le Doyen d'âge.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Jacky BARRIOL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Axel JOURQUIN, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Sébastien MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, MME Florie PAROU, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Raymond SALVAN, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Carine CASALS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Frédéric ASTRUC

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **28 AVR. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **28 AVR. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL, le Doyen d'âge

**Vu** la convocation adressée aux membres du Conseil communautaire pour la séance d'installation du 24 avril 2026 et l'ordre du jour afférent ;

**Considérant** qu'il appartient à Monsieur le Doyen d'âge des membres de l'assemblée communautaire de prendre la présidence de la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du/ de la Président (e), des Vice-Présidents (es) et éventuels autres membres du Bureau ;

**Considérant** que s'agissant de votes devant être obligatoirement réalisés au scrutin secret, Monsieur le Doyen d'âge informe que le vote à venir peut-être réalisé soit au moyen de boîtiers électroniques individuels qui ont été remis à chacun des membres du Conseil communautaire, soit par bulletins manuscrits établis et déposés dans l'urne ;

**Considérant** qu'il est demandé à l'assemblée communautaire d'acter par un accord formel le recours au vote électronique pour les élections à intervenir lors de la présente séance ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

± **DECIDE DE PROCEDER à l'élection du/de la Président (e), des Vice-Présidents (es) et éventuels autres membres du Bureau de Saint-Flour Communauté via un vote électronique à scrutin secret ;**

± **DECIDE DE PROCEDER au vote des autres rapports inscrits à l'ordre du jour de la séance du 24 avril 2026 via un vote électronique à scrutin public ou secret.**

POUR : 75 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président de séance,

Daniel MIRAL



La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

